

### Séance extraordinaire du Conseil du lundi 9 décembre

Le règlement 857 fut adopté, ce dernier établit le tût de taxation que sera de 56,6 ¢ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2025. Il est à noter que la somme de 1 M\$ prise sur le surplus budgétaire de 2023, qui s'élevait à 1 435 000 \$, fut inscrite au budget de 2025 dans le but d'amortir le compte de taxes.

Un avis de motion et un dépôt de projet de règlement nommé 859 furent présentés. Nous parlons ici de travaux et d'infrastructure pour une route qui traversera l'ancien terrain de golf entre le boulevard du Curé Labelle et la rue Principale au coût

de 5 432 000 \$; 80,2 % du coût sera attribué au fonds général et 19,8 % le seront au bassin concerné qui est la zone contiguë au projet.

Beaucoup de nomination pour cette fin d'année, le conseiller Joey Leckman est nommé administrateur pour la Régie intermunicipale et sécurité incendie de la Rivière-du-Nord, Monsieur Normand Gélinas devient directeur de l'urbanisme et du développement et économique et la dernière et non la moindre, madame Martine Rouette devient greffière adjointe par intérim ainsi que trésorière adjointe par intérim.

### Séance ordinaire du conseil de Ville du lundi 20 janvier

Débutons avec une bonne nouvelle pour la Ville de Prévost, la construction d'une école secondaire a été annoncée le lundi 20 janvier 2025 par notre premier ministre François Legault, accompagné du ministre de l'Éducation Bernard Drainville ainsi que notre député de Prévost et ministre responsable des

Aînés, Sonia Bélanger. Notons qu'outre le maire de Prévost, les maires de Saint-Hippolyte et de Sainte-Sophie étaient présents.

Au coup de 226 millions de dollars, c'est une école secondaire nouveau genre, inspiré des concepts Lab-École que nous aurons pour

1280 élèves avec entre autres un auditorium de 300 places avec scène et quatre plateaux sportifs, tous les services scolaire et sportif s'y retrouveront. Cette école sera opérationnelle pour septembre 2028. Pour s'y rendre une route sera construite qui se nommera l'avenue du Quatre-Mai, date de la marche mémorable de 2019 où plus d'une centaine de parents et enfants étaient présents pour appuyer sa construction et symbole de notre détermination collective. Afin de réaliser ce nouveau chemin, un emprunt sur 20 ans de 5 432 000 \$ fut voté, ceci n'inclut pas la construction de pont qui devra être érigé à l'intersection de la 117 et de la future avenue du Quatre-Mai en face du marché Métro dans le secteur du vieux Shawbridge et qui est évalué à près de 12 M\$. Le citoyen Angelo d'Anello, résident du secteur 4, manifesta son opposition à ce que la ville prenne la place d'un promoteur pour supporter la construction de cette route. Le conseiller Leckman ferma la marche en mentionnant

que l'école rapporterait au moins un million de taxes par année et qu'en bout de compte, la Ville fera de l'argent avec cet investissement.

La Fondation Portage, qui est un organisme qui offre des traitements en réadaptation de la toxicomanie pour les personnes avec un problème de toxicomanie, s'est vu accorder une exemption de taxe foncière avec l'appui de la ville de Prévost. La compagnie J. R. Villeneuve s'est vu accorder pour 2025 deux contrats de nettoyage de rue, un premier au coût de 120 725 \$ avec conducteur et l'autre 40 600 \$ pour l'équipement. Madame Rachel Laberge, du Vieux Shawbridge déposa une pétition de 36 noms s'opposant au projet de construction d'appartements locatifs qui pourrait s'élever à 30 unités, le maire lui répondit qu'il était trop tôt pour le dépôt d'une pétition, le projet étant encore embryonnaire.

Monsieur Gilles Raymond affirme que de fausses nouvelles circulent sur le Net et induisent les citoyens

en erreur et invite ces personnes à consulter de sources fiables.

Le dépôt du bilan 2023 sur l'eau potable fut déposé, le citoyen Yvon Blondin demanda, compte tenu des prochains développements résidentiel et scolaire, combien de citoyens pourraient être alimentés en eau dans la zone urbanisée. Monsieur le maire n'avait pas la réponse à cette question, à suivre.

Le conseiller Leckman avertit les citoyens qu'à ce jour une cinquantaine d'avis de non-conformité de stationnement durant les chutes de neige avaient été émis, il est possible qu'à l'avenir la Ville sévisse. Rappelons que ces règles ont été appliquées afin d'aider au déneigement des rues de Prévost.

La conseillère Sarah Dupras a annoncé que les inscriptions pour les emplois d'été au camp de jour 2025 étaient ouvertes jusqu'au 21 février 2025. Les intéressés doivent avoir 16 ans et plus et les informations sont disponibles au Service des loisirs.

## PIEDMONT

### Séance ordinaire du 13 janvier 2025

La première séance de l'année, où le nouveau conseiller, Pierre Gingras, a siégé pour la première fois, s'est déroulée sans embûche. Le maire a d'ailleurs tenu à féliciter le conseiller et a souligné que l'ambiance au conseil semblait déjà améliorée.

Monsieur Nadon a également tenu à amener certaines précisions concernant le nouveau rôle d'évaluation et la taxation annuelle pour l'année 2025. Le nouveau rôle d'évaluation (années 2025 à 2027) est le fruit du travail d'une firme privée (Évimbec) dont les services sont retenus par la MRC, et non par la municipalité. Évidemment, dû à la forte augmentation de la valeur des biens immobiliers dans la région, les résidences de Piedmont n'ont pas échappé à un rajustement important, en moyenne de 54 %.

Les taux de taxation ont été rajustés en fonction des nouvelles évaluations, de sorte qu'une propriété dont la valeur a augmenté d'environ 54 % recevra un compte de taxation similaire à 2024. Comme certaines propriétés ont vu leur valeur augmenter de plus de 80 %, ces citoyens doivent s'attendre à une augmentation importante de leur compte de taxes et à l'inverse, la valeur de certaines propriétés ayant moins augmenté

que la moyenne, certains citoyens verront leur compte de taxes baisser par rapport à 2024.

Il est possible pour les citoyens d'aller sur le site de la municipalité, dans l'onglet « services aux citoyens et évaluations » pour prendre connaissance du nouveau rôle d'évaluation. Le maire précise que des recours existent pour ceux qui voudraient contester leur évaluation.

#### Correspondances

Une mauvaise nouvelle provenant du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) : puisque les fonds ont été épuisés, les demandes de subvention visant la réfection du chemin du Moulin et le talus sur le chemin de la Rivière ont été refusées. Des démarches seront faites pour trouver d'autres sources de financement et on peut s'attendre à ce que les travaux soient retardés.

On annonce les dons et les renouvellements d'abonnements pour l'année 2025. De multiples organismes qui œuvrent dans la région recevront des dons.

#### Travaux publics

L'entente intermunicipale avec Sainte-Adèle pour l'entretien paysager du Centre Sportif sera renouvelée. Piedmont y effectue une partie

de l'entretien et facture le tout à la MRC.

**Contrats**— Le poste pour l'entretien ménager des bureaux municipaux ayant été aboli suite à un important roulement de personnel, un contrat de 93 000 \$ a été octroyé à une entreprise privée qui assure l'entretien pour l'année 2025.

**Forêt nourricière**— La phase 1 du projet de forêt nourricière est terminée au parc Gilbert-Aubin et le rapport de reddition de compte a été approuvé.

#### Urbanisme et environnement

Mesdames Élisabeth Vézina et Geneviève Diorio ont vu leur mandat au comité consultatif de l'urbanisme renouvelé.

#### Loisirs et culture

Le Club Optimiste tiendra son barrage routier annuel en juillet 2025 au coin du chemin Avila et de la rue Louis Dufour.

#### Règlements

Le règlement 888-01-24, prévoyant l'emprunt et la dépense de 2 285 988 \$ pour la réfection des chemins Trottier et du Sommet a été adopté. Le remboursement sera affecté à une taxe à l'ensemble et à une taxe sectorielle.

#### Point d'information des conseillers

Le conseiller Richard Valois a informé la population que l'élection de décembre 2024 a coûté un peu moins de 34 000 \$.

#### Période de questions

Un citoyen se trouverait en convention vu une activité impliquant de la machinerie lourde sur un terrain qui n'est pas zoné en conséquence. Le maire explique que des démarches seront entreprises pour voir ce qui se passe.

Un citoyen informe la population qu'un terrain adjacent au terrain de l'ancien motel de la Rivière a fait l'objet d'une érosion importante. Plusieurs arbres seraient tombés des faits du courant important sur la rivière. Il souligne que cette zone est fragile et s'inquiète du nouveau projet immobilier qui est planifié sur ce site.

Un citoyen demande pourquoi des arbres ont été abattus sur le chemin Hervé et si d'autres abattages sont prévus. Le maire répond que les arbres ont dû être abattus à la demande des pompiers, puisque dans l'état, la rue n'était pas sécuritaire pour le passage des camions. On ne sait pas si d'autres arbres devront être abattus, les pompiers pourront répondre à cette question.

Les préoccupations concernant la dangerosité de certaines infrastructures restées en place après la fermeture de l'ancien site des glissades d'eau ont à nouveau fait l'objet de discussions. Le maire a expliqué qu'on doit attendre la fonte des neiges pour le démantèlement et que deux avis ont d'ores et déjà été envoyés aux propriétaires, mais que ces derniers sont restés sans réponse.

Un citoyen mentionne que les discussions, lors de la campagne électorale, ont beaucoup tourné autour du climat au sein du Conseil et il espère que tous les conseillers recevront l'information nécessaire. Il explique que les citoyens n'apprécient pas le climat qui a cours au Conseil à l'heure actuelle. Il spécifie également que plusieurs citoyens s'inquiètent et sont déçus des projets immobiliers tels que le Nordais, le site de l'ancien Motel de la Rivière et la fausse résidence privée pour aînés.

On avise qu'un registre municipal est en place pour les personnes vulnérables. Il suffit de procéder à l'inscription via le site web ou en appelant à la Municipalité. Ces personnes seront prises en charge lorsque des mesures d'urgence doivent être prises, par exemple lors de pannes d'électricité ou de canicule importante. Un proche aidant peut aussi inscrire une personne vulnérable.